## Guides pratiques

## Faire des domiciles à Angers

**Deux solutions :**
**A pied ou en vélo :** inutile de lire cet article…
**En voiture électrique ou pas : <u>comment éviter les dames en bleu ?</u>**
La municipalité d'Angers consciente de notre mission de service public et de la nécessité de faire perdurer la possibilité des soins à domicile en centre-ville, a négocié une tarification forfaitaire mensuelle du stationnement à **5 €**.

**Pour obtenir celle-ci**,
Il vous suffit d'en faire la demande auprès du Conseil de l'Ordre Départemental, qui communiquera aux services municipaux votre nom, votre numéro ordinal et votre adresse professionnelle.

Le badge de parking est ensuite à retirer auprès de la SARA.

25 professionnels en 2014 en ont bénéficiée. Pourquoi pas vous ?

## Exonérations et minorations…

Comme chaque année, un certain nombre d'entre vous souhaitera bénéficier d'une **exonération** (totale ou partielle) **de cotisation.**
Depuis 2011, c'est la commission « entraide » du Conseil Départemental qui statue sur vos demandes de minoration.

Son travail est encadré par les recommandations du Conseil National :

- Un **seuil de cotisation minimum à 50 €** exigible pour tous les inscrits au tableau.
- La notion de **confrères en difficulté** (maladie….).
- Le **barème indicatif** des minorations en fonction des revenus.

Nous **ne pouvons pas déroger à ces règles** applicables à tous.

C'est pourquoi, si vous pensez pouvoir bénéficier d'une minoration, vous devez nous fournir, **<u>avant le 28 février 2015</u>** :

- Un **courrier explicatif** de vos difficultés réelles.
- Votre **dernier avis d'imposition** (4 pages de 2013), afin que nous puissions appliquer les barèmes du Conseil National, si nous estimons que vous devez bénéficier d'une minoration.
- Un **chèque de 50 €**

**L'ensemble des informations** fournies **sera étudié avec le plus grand soin** et la plus grande discrétion par la commission.

La décision vous sera notifiée durant le mois de mars par le Conseil départemental. **Notez qu'il n'y a pas d'appel possible de cette décision.**

## Contrats types

Nous avons mis en ligne une version facilement modifiable avec un traitement de texte qui limite le gâchis de papier.
N'oubliez pas, bien évidemment, de renseigner tous les champs, de parapher chaque page et de signer à la fin du contrat.
Rappelez-vous enfin que les contrats sont toujours à remplir en **4 exemplaires** : un pour chacun et deux pour le CDOMK (un pour le dossier de chaque MK)

| Contrat de remplacement | Contrat d'assistant libéral | Contrat de collaboration libérale | Contrat de tenue de cabinet d'un confrère décédé ou en incapacité définitive d'exercer | Modèle de Statuts de Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) |
|---|---|---|---|---|